



## Compte rendu du Conseil municipal du 29 mai 2020

Membres Présents : Andral Patrick, Avérous Grégory, Cassagnaud Philippe, Cavaillés Claudine, Estéveny Marie, Fabre Sabrina, Goubault Emilie, Gras Jérôme, Jarlan Emilie, Martin Hervé, Oustric Olivier, Palous Joël, Préget Isabelle, Serna Geraldine, Wilzer Vincent

Madame Estéveny Marie est désignée secrétaire de séance.

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 29 mai 2020 à 20h30 à la salle des fêtes Robert Raynal de Dénat sur convocation de Monsieur le maire.

L'ordre du jour était le suivant :

- Délégations d'attributions et de fonctions
- Composition des commissions et désignation des délégués
- Désignation des délégués dans les organismes extérieurs
- Disposition concernant les élus – salaire brut du maire et des adjoints
- Délégation de signature des agents
- Chemin de la Fréjaire - Acquisition de foncier
- Questions diverses

### **Délégations d'attributions et de fonctions :**

Monsieur le maire expose que l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) permet au conseil municipal de déléguer au maire une partie de ses attributions. Il énonce les 24 délégations aux conseillers afin qu'ils puissent voter. Il précise qu'en application de l'article L2122-23 alinéa 3 du C.G.C.T, le maire rendra compte au conseil des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Le conseil municipal après en avoir délibéré a voté à l'unanimité la délégation au maire des délégations 1, 2, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 14, 17 (pour un montant maximum fixé à 10 000 €), 18, 20 (pour un montant maximum fixé à 10 000 €), 23 et 24, pour la durée de son mandat.

### **Composition des commissions et désignation des délégués**

Le conseil municipal a élu à l'unanimité, par un vote secret, aux commissions :

⌘ Finances locales (budget), Ressources humaines, Économie locale, Commerce, Administration générale :

Titulaire : Isabelle Préget

Suppléant : Gregory Avérous

Autres délégués : Marie Estéveny, Jérôme Gras, Olivier Oustric, Vincent Wilzer

☒ Sécurité, Action culturelle, Associations, Événementiel, Omeps, Communication, Démocratie participative :

Titulaire : Marie Estéveny

Suppléant : Hervé Martin

Autres délégués : Philippe Cassagnaud, Claudine Cavaillés, Emilie Jarlan, Isabelle Préget

☒ Éducation, Jeunesse, Petite enfance, CCAS :

Titulaire : Grégory Avérous

Suppléant : Emilie Goubault

Autres délégués : Sabrina Fabre, Isabelle Préget, Géraldine Serna

☒ Développement urbain, Gestion du patrimoine, Espace public, Développement durable :

Titulaire : Jérôme Gras

Suppléant : Patrick Andral

Autres délégués : Sabrina Fabre, Emilie Goubault, Hervé Martin, Joël Palous, Isabelle Préget, Vincent Wilzer

Monsieur le maire propose, lorsque l'organisation des commissions sera trouvée, de donner la possibilité aux habitants de la commune de participer aux réunions sans décider mais proposer, et d'autoriser les conseillers municipaux à inviter des personnes de la commune. Il propose également que les membres des différentes commissions se réunissent dans les 15 jours qui suivent cette séance et qu'une réunion soit programmée pour le 16 juin prochain pour une mise en commun des avancées. Il propose également une discussion de l'ensemble des conseillers sur le projet de la future école puis un travail en petit groupe. Les conseillers approuvent ces propositions à l'unanimité.

#### **Désignation des délégués dans les organismes extérieurs :**

Le conseil municipal a élu à l'unanimité, par un vote secret, aux commissions :

Correspondant Défense : Grégory Avérous

Correspondant sécurité routière : Jérôme Gras

Syndicat d'électrification de Fauch 1 : Titulaire : Isabelle Préget

Suppléant : Olivier Oustric

Syndicat du Dadou : Titulaire : Hervé Martin

Suppléant : Patrick Andral

Conseillers Communautaires : Titulaire : Olivier Oustric

Suppléant : Grégory Avérous

#### **Disposition concernant les élus – salaire brut du maire et des adjoints :**

Monsieur le maire propose d'allouer pour son salaire 80 % de l'indemnité maximale et d'allouer à Marie Estéveny, adjointe, une indemnité de 60 % de l'indemnité maximale brute et 45 % de l'indemnité maximale brute pour les adjoints Grégory Avérous, Jérôme Gras et Isabelle Préget.

La proposition est soumise au vote et approuvée à l'unanimité.

#### **Délégation de signature des agents :**

Monsieur le maire informe les conseillers municipaux que Mme Manzano, adjoint administratif territorial, détient la délégation de signature pour : Bordereaux d'envoi, Certificats d'affichage hors enquête publique, Convocations des administrés à la mairie pour remise de documents, Renseignements, Recensement militaire : notices individuelles, avis d'inscription, récépissés d'inscription, signalement d'inscrits d'office, Récépissés de dépôt de plis par les huissiers, Bordereaux de recettes et dépenses à signature électronique.

Afin de faciliter et d'accélérer un certain nombre de démarches, Monsieur le maire propose de maintenir la délégation de signature pour tous ces points et d'ajouter la délégation pour signature des actes d'état civil. Il demande que la délégation pour signature des actes d'état civil soit également accordée à Mme Vigné Carine, également adjoint administratif territorial. La proposition est soumise au vote et approuvée à l'unanimité.

### **Chemin de la Fréjaire - Acquisition de foncier :**

Monsieur le maire présente aux conseillers municipaux le projet de réfection de la RD612 et mentionne qu'une sortie existante va être fermée définitivement et qu'il doit être trouvé un solution afin de palier à cette fermeture. Il propose la réfection du chemin de la Frejaire et de racheter un bout de terrain à Messieurs Fabre et Koeltgen afin de l'élargir pour être conforme au passage des véhicules de secours.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable.

### **Questions diverses :**

Monsieur le maire propose de ne pas augmenter le taux d'imposition de la commune de Dénat.

Il rappelle les taux d'imposition pratiqués :

Taxe d'habitation :	7,32 %
Taxe foncière bâti :	14,93 %
Taxe foncière non bâti :	74,98 %

Après en avoir délibéré le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le maire expose aux conseillers le projet de la réfection de l'école primaire mis en place par la municipalité précédente. Il soumet au vote la continuité du projet ou son abandon. Les conseillers, ne voulant pas diminuer la superficie de la cour et obstruer la vue sur l'église ont voté, à l'unanimité des membres présents, à l'abandon du projet.

Monsieur le maire informe les conseillers que la Préfecture peut mettre à disposition des communes, du personnel qui effectue son service civique.

Monsieur le maire clôt les débats, remercie les conseillers et lève la séance à 23h15.